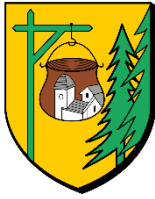


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20161003\_05

### Séance du 3 octobre 2016

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
24 septembre 2016

**Date d'affichage :**  
10 octobre 2016

L'an deux mil seize, le trois octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Approbation d'une solution technique de renforcement  
des fondations de la Maison forestière**

Suite au constat des fissures sur l'extension de la maison forestière, un bureau d'étude a été missionné pour évaluer les fondations, qui s'avèrent être insuffisantes. SICA Jura, maître d'œuvre de l'opération, propose 4 solutions :

- Renforcement par injection de résine expansive : 35 700 € HT (devis)
- Renforcement des fondations en sous-œuvre : 50 500 € HT (estimation)
- Démolition et reconstruction de l'extension : 46 500 € HT (estimation)
- Démolition de l'extension sans reconstruction mais avec un seul logement aménageable au lieu de 2 : 16 00 € HT (estimation)

Après un large débat, le conseil municipal approuve à la majorité la solution consistant à injecter de la résine expansive. M. le Maire fera part de cette décision à SICA Jura qui devra proposer rapidement l'avant-projet définitif.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

*Florent SERRETTE*